

REGLEMENT INTERIEUR ET CGV

Article 1 : Les cours

Il est demandé à chacun d'être prêt à danser et en tenue à l'heure du début du cours. Les danseurs doivent être en tenue de sport ou de danse, avec une paire de chaussures destinées à la pratique pour les cours qui le nécessitent. Aucune tenue vestimentaire vulgaire ne sera tolérée. Pour votre sécurité, les chewing-gums sont interdits de même que les grosses boucles d'oreilles. Le professeur se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas ces conditions.

De même il est demandé aux danseurs de faire preuve d'un comportement exemplaire. Aucun manque de respect, excès de colère, de violence ne pourront être tolérés. Toute attitude jugée négative ou nuisible entrainera le renvoi du danseur sans remboursement après entretien avec celui-ci. Tout objet de valeur doit rester chez vous ou bien doit être placé sous votre seule surveillance. Ni l'enseignant ni la direction ne seront responsables du vol ou de la perte de vos effets personnels.

Article 2 : Les abonnements et cartes de 10 cours

Les cotisations restent inchangées peu importe le nombre de cours dans le mois. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires, (sauf rattrapage, répétitions etc). Aussi, l'enseignant se réserve le droit d'annuler un cours s'il n'y a pas un nombre de 3 élèves présents au minimum, sans remboursement.

2.1 Les abonnements annuels

Les abonnements annuels impliquent un engagement du 1^{er} septembre au 31 août de la saison en cours, à raison de 34 semaines non consécutives de cours. Ils ne peuvent être résiliés avant le terme du contrat.

La souscription d'un abonnements annuels engage Kahina oriental & fusion et Studio K à conserver votre place dans les cours durant cette période.

2.2 Les cartes de 10 cours

Les cartes de 10 cours sont nominatives. Elles sont sans engagement. Aussi, à la fin de la période de validité, le client ne sera pas assuré de retrouver une

place dans les cours choisis, les clients ayant souscrits à un abonnement étant prioritaires.

En cas de souscription d'une carte de 10 cours, le client ne pourra pas basculer sur un abonnement annuel durant la saison en cours.

2.3 Le paiement

Les cotisations pour la souscription de vos abonnements ou carte de 10 cours seront à payer lors de l'inscription, par chèques, espèces, prélèvement bancaire ou chèques ANCV. Les cotisations comprennent les éventuelles répétitions mais ne donnent pas accès aux événements organisés par l'école. Une inscription n'est valide qu'à réception du dossier complet.

Les paiements en plusieurs fois sont possibles, selon les conditions fixées par Studio K. Il ne s'agit pas d'un paiement sans engagement ou d'un abonnement mensualisé mais d'un échancier de paiement du prix du service. Les paiements en plusieurs fois doivent être honorés selon les termes du contrat : un crédit vous engage et doit être remboursé.

En cas de défaut de paiement et si aucune solution n'a été trouvée par le client, Studio K et Kahina oriental & fusion se réservent le droit de faire appel à une société de recouvrement.

2.4 Le paiement par prélèvement bancaire

La validation de la commande rend exigibles toutes les sommes dues au titre de celle-ci. En validant sa commande, le Client autorise Kahina Oriental & fusion à envoyer des instructions à sa banque pour débiter le compte bancaire dont les coordonnées ont été renseignées par le client, selon les éventuelles échéances indiquées dans le récapitulatif de la commande. En passant commande, le client déclare être majeur et en capacité de contracter en vertu de la loi de son pays ou déclare représenter, en vertu d'un mandat valable, la personne pour laquelle il souscrit au service. En tout état de cause, le client garantit qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement sélectionné lors de la validation de la commande.

Article 3 : Absence et retard

Toute absence ou retard en cours même ponctuels devront être signalés à l'enseignant par respect pour

lui et pour les autres danseurs. Le danseur s'engage de fait à rattraper son retard sur les cours. Ces absences ou arrêt d'autres danseurs peuvent entraîner une modification du planning des cours de manière ponctuelle ou définitive. Une solution de remplacement sera toujours proposée aux autres danseurs.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de l'enseignant du début à la fin du cours. Les responsables légaux sont priés de venir chercher leurs enfants à l'heure de fin de cours. L'enseignant ne pourra pas les surveiller en cas de retard de ceux-ci. Les retards à répétition peuvent entraîner le renvoi sans remboursement.

Article 4 : Modalités de remboursement ou de suspension de l'abonnement

Nous remboursons et résilions vos abonnements uniquement dans les cas suivants et après réception d'un recommandé avec AR : décès du souscripteur, maladie grave ou blessure entraînant une incapacité à se déplacer de plus de 2 mois avec certificat médical à l'appui. Ce remboursement prorata temporis comprendra 15% de frais de dossier. L'abonnement peut également être reporté sous forme d'avoir en cas de problèmes de santé de moins de 2 mois.

Les abonnements réglés par chèque ANCV ne pourront être remboursés dans aucun cas.

Les cas de force majeure, c-a-d un événement imprévisible et indépendant de notre volonté (catastrophes naturelles, épidémie, autres cas) n'entraîneront pas le remboursement si une solution de remplacement équivalente et dans la limite de nos moyens a été mise en place par l'équipe pédagogique.

Article 5 : Droits à l'image

Des photographies et des clips vidéo pourront être diffusés sur nos réseaux et notre site internet pour la promotion de nos activités. En vous inscrivant à nos cours et d'autant plus si vous faites les spectacles, vous autorisez Kahina Oriental & Fusion et Studio K à diffuser des photographies et des vidéos de vous dans le cadre des activités qui lui sont liées. Cette autorisation est concédée à titre gratuit et ce pour une durée illimitée.

Article 6 : Spectacles

Les spectacles organisés durant l'année n'ont aucun caractère obligatoire. Néanmoins pour leur bon déroulement, les personnes ne souhaitant pas se produire sur scène sont priées de le signaler en amont à leur professeur ou à la direction.

De même l'enseignant se réserve le droit de refuser la participation d'un danseur s'il juge que celui-ci n'a pas été assez assidu aux cours.

Une participation financière pour l'achat ou la location de costumes par cours sera demandée à chaque personne participant au spectacle. Des répétitions obligatoires auront lieu les week-ends.

Article 7 : Situation sanitaire et COVID-19

Studio K et Kahina oriental & fusion sont tenus d'appliquer les mesures sanitaires gouvernementales au fur et à mesure de leur parution. Aussi, tout adhérent qui ne se conformerait pas à ces directives se verra rappeler à l'ordre, puis renvoyé sans remboursement si la direction constate de nouveaux manquements.

En cas de confinement, les cours seront rattrapés a posteriori durant les vacances scolaires, les week-end et le mois de juillet.

Tout cours dispensé lors de ces rattrapages sera considéré comme assuré par la direction, même si l'adhérent ne s'y est pas rendu et donc non remboursables.

Article 8 : Les rendez-vous avec la direction

Pour toute demande d'entretien avec la direction, merci de prendre un rendez-vous. Aucun RDV ne pourra avoir lieu entre deux cours.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé » :